Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 035-213502669-20251208-DELIB2025086-DE

Saint-Erblon
Tout naturellement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE SAINT-ERBLON

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2025 (*ouverte à 20h03)*

DATE DE CONVOCATION : 02 DECEMBRE 2025

CONSEILLERS EN EXERCICE : 21

PRESENTS (12) :
Matthieu POLLET, Philippe IMIELSKI, Brigitte BOUGUET, Jérôme TOUTAIN, Nadège LOLLIVIER, Thomas BOULAY, Isabelle HEDAN, Frédéric MORVAN, Yves DEBRUYNE, Annaig PEDRON, Audrey LETERTRE, Mickael QUIMBERT

PROCURATIONS (2) :
Françoise BONHOMME donne pouvoir à Isabelle HEDAN
Philippe RENAUX donne pouvoir à Frédéric MORVAN

EXCUSES (7) :
Léonard DARRAS, Fanny LEROY, Karen FIANCET, Medhi MAINGUENÉ, Patrick MAINGUENE, Abderrahim ACHAGUI, Delphine POSNIC

NOMBRE DE VOTANTS : 14

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle HEDAN

2025.086 – 7.1

FINANCES - APPROBATION DE LA CONTRIBUTION COMPLEMENTAIRE 2025 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PISCINE DE LA CONTERIE

Brigitte BOUGUET 2e adjointe en charge des finances, des ressources humaines et de la prospective et Matthieu POLLET, Maire, présentent le rapport suivant :

Par délibération n°13/2025 du 30 avril 2025 un solde de participation 2025 a été appelé en avril 2025 sur la base du montant total de la participation 2024, soit un montant de 1 585 000 euros. Après études, une participation supplémentaire des communes est nécessaire d'ici la fin de l'année 2025 pour un montant de 360 000 euros. En effet, ce montant découle de 106 000 euros de charges supplémentaires et de 255 000 euros de recettes en moins. En plus de la participation actuelle, à cela s'ajoute la participation supplémentaire de 360 000 euros, soit un total de 1 945 000 euros.

Plusieurs scénarios de participation des communes pour la fin de l'année 2025 ont été évoqués. Cependant, au vu du déficit, il est retenu une participation nécessaire des communes de 360 000 euros afin de ne pas reporter les déficits cumulés depuis le covid sur le prochain mandat.

Lors du Comité Syndical du Syndicat intercommunal de la Piscine en date du 12 novembre, la participation des communes a été arrêtée à 1 945 000 € , ce qui induit pour la commune, une contribution à 70 020 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation 2025 au syndicat de la piscine à 70 020 €
- **DE PREVOIR** les crédits nécessaires au budget 2025
- **DE METTRE A JOUR** le tableau des participations communales aux syndicats

Pour extrait conforme, le 11 Décembre

La secrétaire de séance,
Isabelle HEDAN

Le Maire,
Matthieu POLLET

MAIRIE DE SAINT-ERBLON (35 Ille-et-Vilaine)